



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

### SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

#### Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-66 : TRANSPORT A LA DEMANDE : DEFINITION DES BESOINS (CONSULTATION)**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Lors du conseil communautaire du 31 janvier 2019, les élus se sont positionnés sur l'évolution du service Transport à la demande à l'échelle de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Les élus de la Commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture et lecture publique, lors de sa réunion du 18 mars 2019, et les élus du Bureau, le 19 mars 2019, ont examiné un projet de cahier des charges en vue de l'organisation d'une consultation auprès de prestataires inscrits au registre des entreprises de transport public routier de voyageurs.

Suite à l'examen du projet de cahier des charges, joint à la présente délibération,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votes exprimés (36 votes exprimés - 3 abstentions) :

- de définir l'étendue du besoin avant le lancement d'une consultation (MAPA ou accord cadre) tel qu'il est précisé dans le projet de cahier des charges, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à organiser la consultation.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

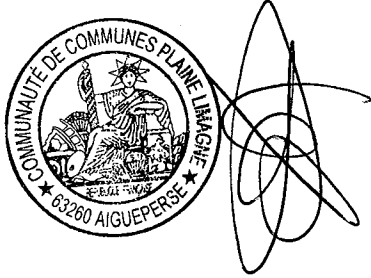
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05 avril 2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

